



SPI+
Madame Anne Dehoux
Rue du Vertbois, 11

B-4000 Liège

SITE DE HERSTAL

Votre correspondant :

Patrice Lambert
Tél : 04/248.79.14
patrice.lambert@swde.be

Herstal, le

Nos références : 5/90/001/19171

Vos références :

(A rappeler dans toute correspondance)

CE Stembert
Copie dossier

Madame,

Concerne : Sous-bassin de la Vesdre
Réaménagement du site HDB
Commune de Verviers (Ensival) – rue du Tissage
Dossier n° 5/90/001/19171
DEVIS

Comme suite à votre demande, nous avons étudié l'extension reprise sous rubrique.

L'alimentation est subordonnée à la pose d'une conduite-mère Ø 100 FD d'une longueur de ± 347m.

Vous trouverez, en annexe, le devis et le plan relatifs aux travaux d'extension du réseau de distribution d'eau.

Les possibilités de réalisation qui s'offrent à vous sont les suivantes :

1. L'ensemble des travaux d'équipement en distribution d'eau est réalisé par un **entrepreneur agréé par la SWDE** et suivant une convention à établir entre le lotisseur et notre société (voir modèle en annexe et plus précisément le point 8 qui concerne les indemnités), en cas d'accord sur cette convention, nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire signé ;
2. Tous les terrassements, remblais spéciaux et réfections sont exécutés par une entreprise enregistrée de votre choix suivant le cahier des charges ci-annexé, aux frais du lotisseur et suivant nos directives qui seront données en temps utile, la fourniture et la mise en œuvre des canalisations et appareils sont réalisées par la SWDE, le devis est ramené à 41.696,39 € HTVA ;
3. Tous les travaux sont exécutés par la SWDE, le montant du devis est de 81.497,43 € HTVA ;

Si vous choisissez la seconde hypothèse, veuillez nous retourner, dûment signé pour accord par l'entrepreneur et par le lotisseur, le cahier des charges ci-joint et solliciter de l'administration communale l'autorisation d'exécuter les tranchées (document qui devra nous parvenir avant l'exécution des travaux).

Le choix de l'hypothèse vous appartient et le lotisseur marquera son accord sur la réalisation des travaux en nous retournant le document ci-joint.



Dès réception de cet accord, la SWDE lui fera parvenir la facture relative aux travaux à réaliser. Le paiement de cette facture déclenchera automatiquement la procédure de réalisation des travaux.

A titre indicatif, la pression d'eau au sol à l'endroit du branchement de l'extension sur le réseau existant, dans la conduite projetée est comprise entre 2 et 10 bars.

L'extension sera en outre exécutée aux conditions suivantes :

1. Bien que payée par le particulier, la conduite restera propriété de la Société wallonne des eaux qui en assurera l'entretien et se réservera le droit d'y brancher des raccordements, de la prolonger et d'y exécuter tous travaux jugés nécessaires ou utiles ;
2. L'entreprise qui réalisera les travaux de terrassement devra se charger des autorisations éventuelles (Communes, SPW, Vicinaux...);
3. Conformément à la circulaire Ministérielle du 14 octobre 1975, parue au Moniteur Belge du 31 janvier 1976, les installations du projet seront soumises pour approbation au service d'incendie, le devis pourra être modifié en fonction des impositions dudit service ;
4. Le présent devis pourrait être revu uniquement :
 - si par le fait du demandeur une modification de la situation devait intervenir (ex modification de l'implantation du ou des immeubles, réalisation de revêtements particuliers non prévus initialement,...) ;
 - si par le fait du demandeur, la SWDE se trouvait dans l'impossibilité de terminer les travaux dans l'année qui suit celle de la réception du paiement. Dans ce cas, la facture définitive tiendra compte des quantités réellement effectuées.
5. Le présent devis est valable pour une durée de 3 mois à dater de ce jour et est basé sur la situation actuelle du site et sur les prix en vigueur des matériaux, du matériel et de la main d'œuvre.
6. Dès la fin des travaux, le lotisseur fournira à la S.W.D.E. un plan As-Built (aux formats Dxf et Pdf) du lotissement reprenant la situation précise de la conduite d'eau ainsi qu'une attestation communale certifiant la bonne exécution des travaux sur les voiries communales. **Tout raccordement et attestation de pose seront tributaires de la remise de ces documents** ;

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Thierry GOFFIN
Directeur Distribution Liège

Sous réserve de l'acceptation du Directeur Distribution Liège.



Talon à renvoyer à la Succursale d'Exploitation Vesdre-Ambève ;
Bureau d'étude ; **à l'attention de Patrice Lambert**
Parc Industriel des Hauts-Sarts – 2^{ème} avenue, 42 à 4040 Herstal ;
Tél : 04/248.79.14 patrice.lambert@swde.be

Concerne : **Sous-bassin de la Vesdre**
Extension en vue de l'alimentation du site HDB
Commune de Verviers (Ensival) – rue du Tissage
Dossier n° 5/90/001/19171

Je marque mon accord quant aux travaux suivants à réaliser :

- Hypothèse 1) Je souhaite faire réaliser l'ensemble des travaux de distribution d'eau par un **entrepreneur agréé par la SWDE** conformément à la convention établie et signée par le lotisseur.
Montant des Frais d'étude et de surveillance : 8.893,93 € HTVA (application d'une TVA de 21 %);
- Hypothèse 2) Je souhaite faire réaliser les travaux de terrassements, remblais spéciaux et réfections exécutés par une entreprise enregistrée de mon choix suivant le cahier des charges de la SWDE. Les fournitures et mise en œuvre des conduites et appareils étant dans ce cas assurés par la SWDE.
Montant du devis : 41.696,39 € HTVA ;
- Hypothèse 3) Fourniture et mise en œuvre des conduites et appareils par la SWDE.
Montant du devis : 81.497,43 € HTVA ;



Je marque mon accord pour l'hypothèse _____ dont le devis/les frais d'étude(1) s'élève(nt) à _____ € HTVA.

Je souhaite que les travaux soient réalisés durant le mois de _____ 201____
Cette période est donnée à titre indicatif et n'engage en rien la SWDE quant au respect de ce délai.

Date : _____ / _____ / 201_____

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : Rue : _____ N° : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ / _____ / _____

Signature :

(1) biffer la mention inutile

Coordonnées pour facturation, si elles sont différentes de celles du demandeur :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : Rue : _____ N° : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ / _____ / _____

N° de Compte bancaire : _____

N° de TVA éventuel pour facturation : _____